

Conflit agro-pastoral au Burkina Faso : Une crise localisé avec des ramifications transnationales

I INTRODUCTION

Dès que les premières pluies s'annoncent au Burkina Faso, les producteurs, les responsables des organisations de la société civile, les autorités administratives et politiques s'inquiètent de la prolifération des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Toutes les régions du pays ont connu ces conflits qui ont un impact négatif sur la cohésion sociale, sur la productivité économique et même sur l'intégration régionale. Ces conflits qui opposent les acteurs des deux piliers de la production économique, notamment l'agriculture et l'élevage, sont au centre des préoccupations des promoteurs de la paix et de la prévention des conflits. Trouver des solutions durables à ces

conflits quand ils se déroulent au sein des frontières nationales constitue un défi difficile à relever. Lorsque les événements opposent deux communautés transfrontalières, les initiatives de résolution deviennent encore plus complexes.

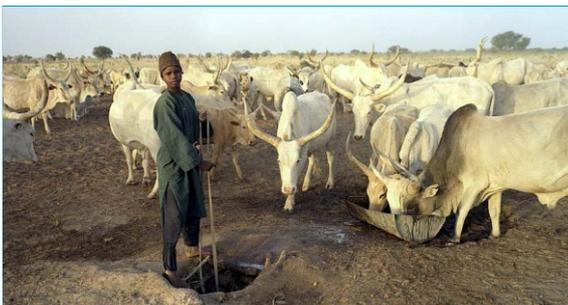
La présente analyse se focalise sur le conflit récurrent entre agriculteurs dogon du Mali et éleveurs du Burkina Faso survenu dans plusieurs localités surtout à Sari, localité malienne à la frontière avec le Burkina Faso. Il est question du contexte de la crise (II.), des parties prenantes du conflit (III.), des implications sur la paix (IV.), des scénarii possibles (V.), des recommandations (VI.) et de la conclusion (VII.).

II. LE CONTEXTE DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS

Tout comme les autres pays sahéliens de l'espace CEDEAO, le Burkina Faso et le Mali connaissent une récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Pour le cas du Burkina Faso, un inventaire non exhaustif établi sur la base de la consultation des publications des organes de presse permet de constater que toutes les régions du pays sont touchées par le phénomène. Le contexte aborde la récurrence du phénomène (a.), les causes et les conséquences des conflits agro-pastoraux (b.) et le cas spécifique de Sari (c.).

a. La récurrence du phénomène

De 2011 à 2016, le Burkina Faso a connu un nombre important de conflits entre agriculteurs et éleveurs. En effet, les cas suivants ont été relevés : Oubritenga, Plateau Central en avril 2015, Kompienga, Est, en janvier 2015, Tiébélé, Centre-Sud, en juillet 2014, Nord en mai 2012, Zabré, Centre-Est en décembre 2012, Kossi, Boucle du Mouhoun en novembre 2011. A ces



Source HELVETAS : Un bouvier abreuvant son bétail (photo d'illustration)

RESEAU D'ALERTE PRECOCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (WARN)

Le Réseau d'Alerte Précoce de l'Afrique de l'Ouest (WARN) fait une partie intégrante du Programme Ouest Africain d'Édification de la Paix, coordonné par le Réseau Ouest Africain d'Édification de la Paix (WANEP). A travers son programme WARN, WANEP prépare le terrain pour un réseau d'alerte précoce et de réponse basé sur la société civile en Afrique, privilégiant la sécurité humaine.

Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), y compris le Cameroun et le Tchad. Au départ, notre concentration portait sur les pays du Bassin du Fleuve Mano; il s'agit des Sierra Leone, Guinée, Liberia et Cote d'Ivoire. Depuis, nous avons étendu pour couvrir l'ensemble de la sous région ouest africaine.

CEDEAO en signant le Protocole d'Entente (PE) dans le cadre du renforcement de la capacité en matière de la Prévention du Conflit. L'un des buts de cet accord est de servir d'interface entre WARN et les Systèmes d'Alerte Précoce de la CEDEAO pour optimiser la prévention de conflit de l'Alerte précoce en Afrique de l'Ouest. A cause de cela, WANEP gère un bureau de liaison dans l'enceinte du Secrétariat de la CEDEAO à Abuja au Nigeria depuis avril 2003.

Depuis 2002, WANEP a conclu un accord avec la

WARN couvre l'ensemble de la sous région de la

En reconnaissance du rôle et des réalisations du Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP) dans la prévention des conflits et dans l'édification de la paix en Afrique et particulièrement en Afrique de l'Ouest, le Conseil Economique et Social des Nations Unies lors de sa session substantive de 2006 a octroyé à WANEP le statut consultatif spécial des Nations Unies. WANEP est dès lors mandaté à désigner (nommer) des représentants officiels aux Nations Unies à New York, Genève et Vienne pour renforcer ses stratégies de plaidoyer et de mobilisation pour la paix et la sécurité humaine.

crises qui se sont déroulées à l'intérieur du pays, il faut ajouter celles de Bouna, Nord-Est de la Côte d'Ivoire, en mars 2016¹ et de Sari, Région de Ségou au Mali en mai 2012² qui ont été fortement ressenties au Burkina Faso.

Selon le ministère en charge de l'élevage, « De 2005 à 2011, les services techniques du Ministère des ressources animales ont enregistré au moins 3871 conflits dont 318 au titre du premier semestre 2011. Ces conflits ont entraîné 55 pertes en vie humaine et de nombreux blessés. Les cas les plus graves ont été enregistrés suite aux conflits de Gogo (Zoundwéogo) en 2007 et de Perkoura (Poni) en 2008, avec 18 morts. Après les affrontements rangés,

les communautés se regardent en « chiens de faïence » et la moindre étincelle peut rallumer le brasier. De nombreux éleveurs préfèrent déménager vers des lieux plus cléments laissant derrière eux un triste souvenir et le regret de leurs infortunes. »³

Sur la base des lectures d'études, de recherches et d'articles de presse, un tableau des conflits agro-pastoraux majeurs, pour illustrer l'ampleur du phénomène, a été dressé ci-dessous.

Selon le ministère en charge de l'élevage, « De 2005 à 2011, les services techniques du Ministère des ressources animales ont enregistré au moins 3871 conflits dont 318 au titre du premier

semestre 2011. Ces conflits ont entraîné 55 pertes en vie humaine et de nombreux blessés. Les cas les plus graves ont été enregistrés suite aux conflits de Gogo (Zoundwéogo) en 2007 et de Perkoura (Poni) en 2008, avec 18 morts.

b. Les causes et les conséquences des conflits agro-pastoraux

De nombreuses causes sont à l'origine des conflits entre agriculteurs et éleveurs. De manière générale, on peut noter le peuplement et la démographie, les activités économiques et la gestion des ressources naturelles partagées dans un contexte de changement climatique, l'accès facile aux armes

Tableau n°2 : Les conflits agro-pastoraux majeurs de 2004 à 2016

Conflit agro-pastoral	Date	Région concernée	Nombre de morts	Source
Bouna (Côte d'Ivoire)	24 et 25 mars 2016	Sud-Ouest	50 (10 éleveurs)	TPB, conflits communautaires, inédit, 2016.
Kongoussi	Janvier 2016	Centre-Nord	01	TPB, conflits communautaires, inédit, 2016.
Idéniakora (Tiébélé)	07 juillet 2014	Centre-Sud	05 (01 agriculteur et 04 éleveurs)	Le PAREN (publié par <i>lefaso.net</i>).
Zabré	31 décembre 2012	Centre-Est	07 (01 agriculteur et 06 éleveurs)	<i>MUTATIONS</i> N° 21 du 15 janvier 2013 (publié par <i>lefaso.net</i>)
Sari (Mali)	21 mai 2012	Nord	+ de 100 (en majorité des éleveurs burkinabè)	MRA (TDR/ateliers régionaux, 2012)
Perkoura	24 mai 2008	Sud-Ouest	14	MRA (TDR/ateliers régionaux, 2012)
Gogo (Manga-Est)	03 et 04 août 2007	Centre-Sud	03 (01 agriculteur et 02 éleveurs)	SAWADOGO (P.) et SINARE (M.), 2008
Kampala	30 novembre 2004	Centre-Sud	02 (02 éleveurs)	DIALLO (B. O), 2009
Diabo	Mars 2004	Est	10 (éleveurs)	Allafrica.com
Total	-	-	+ de 170	-

Source : Auteurs (éléments rassemblés par l'exploitation de diverses sources)

¹ Ce conflit a eu un impact sur le Burkina Faso car les victimes ont trouvé refuge dans la région du Sud-Ouest et prises en charges par les structures étatiques et les organisations humanitaires au niveau local.

² A la lecture des publications sur cette crise, nous avons compris la complexité des conflits transfrontaliers entre agriculteurs et éleveurs qui non seulement mettent à mal la cohabitation pacifique entre des communautés voisines de deux Etats mais ont un impact négatif sur l'intégration régionale.

³ Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), « Conflits agriculteurs-éleveurs : des mécanismes existent. », mardi 22 avril 2014, in <http://lefaso.net/spip.php?article58895> (consulté le 23-08-16).

légères, les violences physiques et les dégâts de champs et d'animaux. Ces causes sont résumées par le ministère en charge de l'élevage en ces termes : « Il s'agit entre autres des destructions de champs, des préjudices ancestraux, de l'insuffisance des interventions des services publics en matière d'aménagements agricoles et pastoraux, des cas de conflits non ou insuffisamment réglés, des problèmes d'identité, de l'absence de concertation et l'observation des bonnes pratiques. »⁴

Un renommé politicien à abonder dans le même sens : « Les causes des conflits sont connues : Insuffisance des interventions des services publics en matière d'aménagements agricoles et pastoraux, obstruction progressive des pistes à bétail, conflits antérieurs mal gérés, corruption des acteurs du règlement des conflits, insuffisance du dialogue entre communautés, divagation des animaux, etc. »⁵

Ces conflits impactent négativement les communautés et les secteurs économiques concernés. Les conséquences sont à la fois humaines, psychologiques et matérielles. On assiste à la détérioration du climat de bonne coexistence et au durcissement des conditions d'accueil des transhumants. Certains éleveurs, fortement touchés par les crises, migrent vers d'autres régions plus hospitalières, à l'intérieur ou au-delà des frontières nationales. Les populations sédentaires, éprouvées par les tensions, deviennent méfiantes des éleveurs transhumants, mettant à rude épreuve les textes régionaux en matière de transhumance et de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO. Ces conséquences sont davantage visibles lorsqu'il s'agit de conflits transfrontaliers opposant des communautés voisines de deux Etats comme c'est le cas de Sari en mai 2012.

c. Le cas spécifique de Sari

Le conflit de Sari entre agriculteurs du Mali et éleveurs du Burkina Faso de mai 2012 est un cas spécifique qui montre la complexité du phénomène et interpelle



« Un conflit intercommunautaire entre Peuls originaires du Burkina Faso et des Dogons maliens » survenu dans le village malien de Sari (centre), à quelques kilomètres de la frontière, « a fait 25 morts au moins côté burkinabè », a déclaré à l'AFP le ministre burkinabè de l'Administration territoriale d'alors, Jérôme Bougouma. (AFP)

les acteurs nationaux et régionaux pour une résolution durable.

Diverses raisons ont été évoquées pour expliquer les affrontements entre les deux communautés. Comme partout ailleurs, la terre ou l'accès aux ressources sont la cause du déclenchement des affrontements. Sur un site internet consacré au secteur rural, on peut lire quelques motivations de la crise à Sari : « Selon le témoignage d'un Peulh, « l'autre camp (c'est-à-dire les Dogons), nous interdisaient de puiser dans le puits du village. Un matin, un des nôtres est allé constater que la margelle du puits était fermée. C'est ainsi que suite à des injures, il a ouvert deux coups de feu sur eux. La situation a dégénéré plus tard et a touché tous les Peulhs habitant Sari. Selon d'autres sources, les affrontements seraient la conséquence « d'une histoire de terre. Une zone de transhumance n'aurait pas été respectée, et des dégâts ont été causés » (par des troupeaux dans des champs). »

En raison de la rareté des terres cultivables disponibles, l'expansion des

agriculteurs sur les terres à faible rendement entraîne de plus en plus une concurrence rude entre la production agricole et le cheptel. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs éclatent généralement aux abords des terres et des ressources d'eau (Williams et al. 1999). De plus, l'initiative des gouvernements encourageant

l'agriculture commercialisée et la promotion de la production agricole soutient les agriculteurs dans leurs efforts d'empiéter sur nombre de voies traditionnelles empruntées par le bétail vers les points d'eau. La relation directe entre ces facteurs et la survie des communautés signifie que les bergers vont souvent utiliser n'importe quel moyen, y compris la violence pour avoir accès aux ressources.

Plus important encore, la migration dans cette partie de l'Afrique de l'ouest est un vaste phénomène avec de très sérieuses implications sur le foncier et sur les termes et conditions par lesquels les différents immigrants accèdent aux ressources. Les incursions de bétails à travers les frontières poreuses des pays voisins est un phénomène récurrent



Source Al-Jazeera : Un troupeau de petits ruminants en déplacement (photo d'illustration)

⁴ Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH), « Conflits agriculteurs-éleveurs : des mécanismes existent. », mardi 22 avril 2014, in <http://lefaso.net/spip.php?article58895> (consulté le 23-08-16).

⁵ « Conflits entre agriculteurs et éleveurs : le PAREN dénonce la passivité malade de l'Etat », dimanche 13 juillet 2014, in <http://lefaso.net/spip.php?article60048> (consulté le 23-08-16).

dans cette région.

Le Burkina Faso est caractérisé par des différences écologiques entre les régions très dégradées à faible pluviosité dans le nord et le centre qui génèrent un flux important d'immigrés en quête de travail et de terres ailleurs, puis les régions du sud perçues comme plus riches en terme de disponibilité de terre et de pluviosité. Ainsi, les conflits agriculteurs-éleveurs ont non seulement un impact direct sur les vies et les moyens de subsistance mais aussi interrompent et menacent la pérennité des systèmes de production agricole et animale.

Un an après, la cohésion demeurait précaire entre les deux communautés à Sari. Selon le journal *Le Pays*, « un an après les événements de Sari, le calvaire des rescapés s'est poursuivi ». *Le journal relevait que* « 110 Burkinabè vivant à Pogogui, en territoire malien, avaient été sommés de déserrer leurs terres cultivables sous prétexte qu'ils avaient hébergé leurs frères chassés de Sari. Les autorités craignaient que d'autres Burkinabè connaissent le même sort »⁶

Au regard des causes multiples et des conséquences dommageables de cette crise transfrontalière entre les agriculteurs du Mali et les éleveurs du Burkina Faso, il importe d'identifier les parties prenantes du conflit et les implications sur la paix.

III. LES PARTIES PRENANTES DU CONFLIT

Le conflit transfrontalier à Sari a connu plusieurs parties prenantes dont les protagonistes (a.) et les acteurs de la résolution de la crise (b.).



Source rural 21 : Un éleveur armé faisant paître son bétail (photo d'illustration)

<https://www.google.com.gh/search?q=agropastoral+conflit+pictures+in+africa&client=safari&rls=en&tbn=isch&tbo=u&source=univ&sa=X&ved=0ahUKEwjPoLCqjPzTAhXHIMAKHbQxBJMQ7AkLg&biw=1024&bih=425#imgsrc=ZgNaG4Kvht85aM:>

a. Les protagonistes de la crise transfrontalière de Sari

La lecture des documents fait ressortir des protagonistes directs du conflit transfrontalier de Sari.

D'une part, il y a les populations sédentaires dogons du Mali. Agriculteurs, ils vivent des récoltes de leurs champs. Ils se considèrent comme des victimes et se sentent délaissés par l'autorité malienne qui à travers un accord permet aux éleveurs peuhls de paître leurs animaux dans leur espace. La crise malienne de 2012, ayant fragilisé les ressorts de l'Etat, a permis aux agriculteurs de remettre en cause l'accord sur la transhumance signé entre le Mali et le Burkina Faso. Cette remise en cause est la source du conflit transfrontalier qui a opposé les agriculteurs dogons du Mali aux éleveurs peuhls du Burkina Faso.

D'autre part, il y a les éleveurs peuhls du Burkina Faso. Ils bénéficient des textes bilatéraux signés entre les deux pays

pour mener à bien leur activité. Dans les faits, l'accès au pâturage et aux ressources comme l'eau est une véritable compétition. Il y a souvent des heurts avec les agriculteurs assez bien gérés par les autorités administratives. La crise malienne de 2012 a contribué à l'absence d'autorité, donc

d'intermédiaire pour empêcher les protagonistes d'entrer en conflit ouvert.

Une telle catégorisation des protagonistes permet une compréhension facile des acteurs du conflit. Dans la réalité, la situation est plus complexe. Il faut remonter à la conquête coloniale française pour comprendre. De part et d'autre de la frontière, il y a des Dogons dans

les deux pays. Un conflit de ce genre ne saurait laisser indifférent la communauté sœur du Burkina Faso.

Il est à noter aussi que certains campements peuhls en territoire malien sont installés depuis des décennies et les résidents se considèrent comme faisant partie de ce pays. « La chasse à l'homme » n'a pas fait de différence entre communauté peuhle de Sari et celle venant du Burkina Faso. Il faut aussi noter que certaines familles peuhles résidant au Burkina ont des parents installés de longue date au Mali. C'est en substance le sens des propos d'un notable malien : « c'est une communauté peuhle du Mali, mais qui a des proches parents au Burkina. »⁷ Un responsable Burkinabè abonde dans le même sens à son homologue malien : « Ceux qui sont en face de nous sont des administrés maliens en détresse. Il est de notre devoir en tant que pays ami et frère, de

⁶ « Conflit entre éleveurs burkinabè et agriculteurs maliens à Sari : des Burkinabè à nouveau chassés un an après », in <http://hubrural.org/Conflits-entre-eleveurs-burkinabe.html?lang=fr&id=28> (consulté le 13-09-16).

⁷ « Chasse à l'homme à Sari au Mali : Voir la borne frontalière sans l'enjamber », 29 mai 2012, in <http://lefaso.net/spip.php?article48242> (consulté le 13-09-16).

les accueillir et de les soutenir. »⁸

Une telle analyse permet de comprendre qu'il n'y a pas d'opposition entre communautés du Burkina Faso et du Mali mais des affrontements entre des agriculteurs et des éleveurs dans une localité transfrontalière avec des impacts négatifs sur la cohésion intercommunautaire et l'intégration régionale. Une vision manichéenne mettant face à face des communautés ennemies ne permettra pas de comprendre la crise et de la résoudre. Il faut sortir de la dimension émotionnelle et identitaire pour apporter une gouvernance vertueuse des secteurs agricole et pastoral. Cela relève de la responsabilité des acteurs de la résolution de la crise. C'est ce que recommande un citoyen qui affirme : « On attend souvent certains dire que le problème réside entre Peulh et les autres ethnies ; c'est archi-faux. Parce que parmi les éleveurs, il y a toutes les ethnies et parmi les agriculteurs, vous avez toutes les ethnies. Aucun secteur d'activité n'est l'apanage d'une ethnie donnée. Il faut donc laisser tomber cette pensée (ethniciser la situation, ndr) pour ne pas mettre en mal la cohésion sociale et avoir le courage de réunir tout le monde pour trouver une solution au problème. »⁹

b. Les acteurs de résolution de la crise

Les deux Etats, les organisations de la société civile et les médias sont les acteurs clés de la résolution du conflit entre agriculteurs et éleveurs, en particulier le conflit transfrontalier de Sari.

Le Mali et le Burkina Faso avaient signé un accord permettant aux éleveurs burkinabè de paître leurs animaux au Mali. Il s'agit d'un mécanisme de prévention qui a permis d'éviter ou de contenir les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs. Avec la crise sociopolitique au Mali et la fragilisation de l'autorité de l'Etat, les agriculteurs dogons ont contesté ouvertement cet accord. Cela a abouti au déclenchement du conflit violent entre ces derniers et les éleveurs.

Face à la crise transfrontalière, les autorités administratives des deux pays ont travaillé conjointement pour le retour de la paix. Le 27 mai 2012, une délégation conduite par le gouverneur de la région du Nord, Boukaré Khalil Bara, s'est rendue à Djengué pour évaluer la situation en compagnie de son homologue malien de Mopti, Seydou Toumany Camara¹⁰. Ces deux autorités ont rassuré les déplacés des mesures prises pour répondre à leurs attentes sécuritaires et humanitaires. Le

gouvernement burkinabè, par le biais du Conseil national de secours d'urgence (CONASUR), a offert des vivres et du matériel de protection aux déplacés accueillis dans des sites à Banh (dans la province du Lorum, Région du Nord du Burkina Faso). La

dotation comprenait du maïs, du riz, de l'huile, du savon, des ballons de friperies pour enfants et femmes et des lampes-torches¹¹. La société civile, par sa mission de veille et d'interpellation, a accordé une attention soutenue à cette crise. La déclaration du bureau régional de WANEP en 2011 après une consultation régionale tenue à Ouagadougou avait identifié les causes réelles des conflits agropastoraux dans l'espace CEDEAO comme suit :

- Mauvaises perceptions, préjugés intercommunautaires persistants entre agriculteurs et éleveurs
- Insuffisance de la reconnaissance ou d'acceptation du pastoralisme dans les politiques nationales des pays de la sous-région ainsi que la méconnaissance des bienfaits des transhumances pour les pays d'accueil aussi.

Les médias ont également joué un rôle essentiel dans la résolution du conflit transfrontalier à Sari. Par les comptes rendus et les analyses, les organes de presse ont mis à l'ordre du jour le seuil intolérable de la crise et amené les décideurs et autres structures d'influence à agir. Un an après, le quotidien burkinabè Le Pays est reparti sur le lieu du conflit pour faire un dossier complet afin d'informer ses lecteurs sur l'évolution de la crise. Le titre est évocateur : « Conflit entre éleveurs burkinabè et agriculteurs maliens à Sari : des Burkinabè à nouveau chassés un an après ».



Source Geeska Afrika : Populations fuyant un conflit intercommunautaire (photo d'illustration)

⁸ « Chasse à l'homme à Sari au Mali : Voir la borne frontalière sans l'enjamber », 29 mai 2012, in <http://lefaso.net/spip.php?article48242> (consulté le 13-09-16).

⁹ « Le plateau du weekend : la récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. », vendredi 15 août 2014, in [http://lefaso.net/spip.php?article60460\(23-08-16](http://lefaso.net/spip.php?article60460(23-08-16)

¹⁰ NABALMA (Hamed), « Burkina Faso: Affrontements à Sari - Les autorités apaisent les cœurs des rescapés », Le Pays, in <http://fr.allafrica.com/stories/201205290552.html> (consulté le 13-09-16).

¹¹ « Chasse à l'homme à Sari au Mali : Voir la borne frontalière sans l'enjamber », 29 mai 2012, in <http://lefaso.net/spip.php?article48242> (consulté le 13-09-16).

IV. LES IMPLICATIONS SUR LA PAIX

L'interaction des différents acteurs a eu un effet sur le retour de la paix. Il importe d'analyser les actions négatives pour le processus de paix (a.) et les influences positives en faveur de la cohésion sociale et de l'intégration régionale (b.).

a. L'impact négatif de l'interaction des protagonistes et de la crise sociopolitique au Mali

La présence de l'autorité administrative malienne a permis de contenir les tensions entre les agriculteurs et les éleveurs pendant longtemps. Avec la crise sociopolitique qui a créé un vide administratif, les protagonistes ont laissé éclater au grand jour leur opposition. Malgré la nature complémentaire des activités agricoles et pastorales, la haine a pris le dessus sur la fraternité détériorant la cohésion sociale entre les deux communautés. En lisant la presse, on se rend compte que cette crise de Sari pourrait avoir des incidences négatives sur le processus d'intégration des communautés des côtés de la frontière.

La crise sociopolitique survenue au Mali en 2012 a également provoqué une instabilité dans la région concernée. Tous les observateurs soulignent que l'émergence des groupes extrémistes a un impact négatif sur la cohabitation pacifique entre les différentes communautés.

En plus de cela, les Burkinabè résidents au Mali ont été taxés de collaboration avec les « loyalistes ». La presse a rapporté qu'un responsable du gouvernement de la région Nord du Burkina a soutenu que « *Le conflit au Mali a envenimé les récriminations contre les populations burkinabè ou d'origine burkinabè* ¹² ». Lors des affrontements entre les bérêts verts de l'ex-junte malienne et des bérêts rouges restés fidèles au président ATT, des rumeurs ont fait état de la présence de ressortissants burkinabè parmi les « loyalistes ».

b. L'influence positive des acteurs de résolution de la crise

La collaboration spontanée des autorités des deux régions frontalières a permis de prendre rapidement le contrôle de la situation et d'apaiser les tensions entre les deux communautés. En s'engageant dans la sécurisation et la prise en charge humanitaire des déplacés, l'action conjointe des autorités a contribué au retour de la paix. Les arrestations et la promesse de l'Etat malien d'entreprendre des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs¹³ a contribué à consolider la confiance.

La veille de la société civile et des médias a aussi permis aux autorités de prendre des mesures diligentes pour répondre à certaines attentes des déplacés. Ces organisations de la société civile et les acteurs de médias ont influencé positivement la dynamique de paix.

V. SCENARI

L'analyse du contexte, des parties prenantes et des implications sur la paix du conflit transfrontalier entre agriculteurs et éleveurs, surtout à Sari laisse déduire trois scénarii possibles : le scénario idéaliste (a.), le scénario réaliste (b.) et le scénario pessimiste (c.).

a. Le scénario idéaliste

La volonté des autorités de travailler en synergie pour la recherche de solution est élargie à la communauté affectée et une entente cordiale entre les acteurs conduit à la gestion pacifique de la crise et à une cohésion sociale harmonieuse. La zone est sécurisée mettant hors d'état de nuire les groupes extrémistes présents. Les modalités d'ouverture de

pistes et de zones de pâturage sont définis consensuellement avec les deux parties prenantes tout en garantissant l'évolution de l'activité agricole en paix. **(Peu Probable)**

b. Le scénario réaliste

Malgré des tensions latentes et des affrontements sporadiques, les deux Etats parviennent à réguler, de manière conjointe, les conflits agro-pastoraux qui émergent. Ils coopèrent également au plan sécuritaire pour éviter l'occupation de la zone par des mouvements extrémistes. Les organisations de la société civile et les médias continuent leurs missions d'alerte et d'interpellation contraignant les autorités à prévenir ou à contenir les éventuelles crises agro-pastorales. Des comités conjoints opérationnels permettant d'éviter l'escalade et d'encourager la réconciliation après chaque conflit sont fonctionnels. Des dispositifs humanitaires existent pour secourir urgemment les populations victimes de ces conflits. Des leçons sont constamment tirées afin de permettre une meilleure prise en charge de ce genre de situations. Des tensions existent mais les leaders communautaires arrivent à les gérer à travers les comités conjoints y compris des moyens de compensation commun entre les deux parties prenantes pour les dégâts. **(Plausible)**

c. Le scénario pessimiste

Le conflit entre agriculteurs et éleveurs est exacerbé par l'infiltration des questions de l'extrémisme violent dégrade la situation dans la zone concernée, mettant en difficulté de collaboration entre les deux états et entre les deux communautés. Ces mouvements peuvent se constituer des alliances locales et instrumentaliser les conflits agro-pastoraux à leur avantage. Par leurs capacités de réponses aux besoins des populations avec lesquelles ils collaborent, les mouvements extrémistes peuvent s'infiltrer au sein des communautés et créer des bases de déstabilisation des deux pays à partir

¹² « Mali - Des éleveurs burkinabè massacrés sont-ils victimes de la crise politique ? », in <http://www.slateafrique.com/87911/burkina-faso-eleveurs-massacres-mali-victimes-enjeux-politiques-ATT> (consulté le 13/09/16).

¹³ « Des dizaines de morts et plus d'un millier de déplacés dans un conflit entre Peulhs et Dogons à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso », in <http://www.hubrural.org/Des-dizaines-de-morts-et-plus-d-un.html?lang=fr> (consulté le 13/09/16).

des zones transfrontalières. Il est aussi probable que certaines communautés se sentant victimes d'injustice dans la gestion des conflits agro-pastoraux soient tentées de créer des groupes identitaires pour contester l'autorité étatique. Ces groupes deviendraient des alliés naturels des mouvements extrémistes et contribueraient à la déstabilisation des régions transfrontalières concernées. **(moins probable)**

(gouvernement):

- décider de l'orientation stratégique de deux secteurs de production et élaborer des instruments juridiques à même de garantir la paix entre les communautés;
- créer et/ou opérationnaliser les cadres de concertation et de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux;
- poursuivre les actions de sensibilisation des acteurs en matière de promotion de la paix et de prévention des conflits agro-pastoraux.

- **Les instances conjointes :**

- poursuivre la coopération sur les questions sécuritaires transfrontalières;
- créer et/ou opérationnaliser les comités conjoints de concertations et de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux transfrontaliers;
- engager des actions communes de sensibilisation des communautés transfrontalières sur la cohabitation pacifique.

b. **Aux acteurs communautaires**

Les protagonistes :

- entretenir le dialogue et promouvoir la tolérance entre les deux communautés;
- encourager les occasions de découverte réciproque et de compréhension mutuelle.

- **Les autorités coutumières et religieuses :**

- assurer la médiation entre les protagonistes afin de prévenir et résoudre efficacement les conflits.

- **Les leaders politiques et d'opinion :**

- avoir un discours inclusif qui fédère les différentes communautés autour de projets communs;
- cultiver en tout temps le vivre-ensemble.

c. **Aux organisations de la société civile et aux médias**

- **Les associations de producteurs :**

- accentuer les campagnes de sensibilisation sur la promotion de la paix et la prévention des conflits agro-pastoraux;
- promouvoir les mécanismes

pacifiques de règlement des conflits.

- **Les organisations de défense des droits humains :**

- persévérer dans la mission d'interpellation de l'ensemble des acteurs et notamment les décideurs afin de permettre l'anticipation en matière de promotion de la paix et de gestion des conflits.

- **Les médias :**

- poursuivre le rôle d'information, de sensibilisation et d'éducation des citoyens en matière de promotion de la paix et de gestion des conflits.

d. **Aux organisations régionales non gouvernementales et intergouvernementales**

- **CEDEAO :**

- conduire des études sur les conflits agro-pastoraux transnationaux afin de prendre des dispositions idoines de prévention;
- assurer la mise en oeuvre des documents politiques de la CEDEAO sur la transhumance
- apporter un appui institutionnel aux Etats membres pour conduire les actions de prévention et de gestion des conflits agro-pastoraux;
- accompagner les organisations de la société civile dans la formation des acteurs;
- collaborer avec l'ONG (WANEP) dans la mise en place d'un système d'alerte précoce avec des indicateurs spécifiques destinés aux conflits agro-pastoraux dans les zones transfrontalières.

- **Les Partenaires au développement**

- mutualiser les connaissances et les ressources en matière de prévention et de gestion des conflits agro-pastoraux.

- **La Société Civile:**

- assurer la formation des acteurs nationaux transfrontaliers en dialogue et médiation;
- conduire une campagne de plaidoyer sur la prévention des conflits agro-pastoraux dans les zones transfrontalières;
- instaurer un système d'alerte précoce avec des indicateurs spécifiques destinés aux conflits agro-pastoraux dans les zones transfrontalières.

VI. RECOMMANDATIONS

Les recommandations s'adressent aux acteurs communautaires (a.), aux organisations de la société civile et aux médias (b.), aux autorités administratives et politiques des deux Etats (c.), aux organisations régionales non gouvernementales et intergouvernementales (d.).

a. **Aux autorités administratives et politiques des deux Etats**

- **Les maires :**

- assurer l'encadrement des acteurs pour promouvoir la paix;
- aménager les espaces de production en tenant compte de la spécificité et de la complémentarité de l'agriculture et de l'élevage;
- adopter l'approche participative dans toute prise de décision touchant les intérêts des producteurs.

- **Les gouverneurs :**

- assurer la supervision des actions de prévention des conflits agro-pastoraux pour le respect de la réglementation et pour la cohabitation pacifique des communautés.

- **Les autorités centrales**

VII. CONCLUSION

Une paix durable en Afrique de l'Ouest passe obligatoirement par la mitigation des conflits agro-pastoraux. L'opérationnalisation des mécanismes de prévention, de résolution et de consolidation relèvent de la responsabilité de chaque Etat.

Sur la base de l'analyse sur le cas de Sari, il importe d'accorder une attention particulière aux conflits agro-pastoraux transfrontaliers qui impactent

négativement sur la cohésion sociale entre les communautés de deux pays mais aussi sur le processus d'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Les acteurs communautaires, non étatiques et étatiques à tous les niveaux, local, national, régional, sont interpellés.

Les conflits agro-pastoraux tirant leur raison d'être de la faiblesse relationnelle (ignorance, préjugés, croyances et attitudes de rejet des autres) et des divergences d'intérêts des acteurs (stigmatisation,

marginalisation et exclusion), il est impératif de construire des ponts entre les communautés en instaurant des cadres de dialogue et de concertation. La cohésion sociale passe par la reconnaissance de la complémentarité vitale des secteurs de l'agriculture et de l'élevage et par la promotion de la synergie et de la communion d'un destin partagé.



Auteur : **Dr Poussi SAWADOGO, Analyste – WANEP/Burkina**

Inputs : **Michael W. Pacodi ; Yéri Alice Kambiré**

Contrôle qualité : **Alimou Diallo**

Pour tous renseignements, adressez-vous à :

Boris Some, Coordonnateur National, 11 BP 878 Ouagadougou CMS 11, Burkina Faso.

Tél : +226 5050 57 14 ; bsome@wanepburkinafaso.org; nanabs79@yahoo.fr

Website : www.wanep.org ; www.wanepburkinafaso.org Design & Mise en Page : Kwesi Enchill